Matinée à l'attention des bourgmestres

9h30	Accueil et café
10h00	Introduction Jérôme Glorie, Directeur Général, Direction générale Sécurité et Prévention
10h10	Nuisances relatives aux quartiers commerçants et de la prostitution Céline Jodogne, Bourgmestre ff, Schaerbeek
10h30	NERO : La médiation des parents Rony Vandaele, Conseiller sécurité intégrale auprès du Bourgmestre, Malines
10h50	Questions – Réponses
11h00	Pause
11h30	Nuisances relatives aux dancings Marc D'Haene, Bourgmestre, Pecq
11h50	Occupation d'immeubles sans titre Willy Demeyer, Bourgmestre, Liège
12h10	Questions – Réponses
12h30	Walking dinner

Après-midi à l'attention des chefs de corps, secrétaires communaux et toute autre personne concernée par la thématique

12h30	Walking dinner
13h45	Feed-back des travaux du matin et introduction des ateliers
14h15	Ateliers de réflexion • Lutte contre les nuisances liées à l'HORECA Présentation du cas d'Ixelles pour lancer les débats Bertrand de Buisseret, responsable du service de police administrative et fonctionnaire sanctionnateur • Occupation d'immeubles sans titre Présentation du cas de Liège pour lancer les débats Marc Minet, Chef de Cabinet du Bourgmestre
16h15	Pause
16h30	Clôture en plénière
17h00	Fin

Informations pratiques

Initiative
Ce colloque est une initiative de la Direction générale Sécurité et Prévention (SPF Intérieur), et réalisé en étroite collaboration avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie, l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale, la Vereniging voor Vlaamse Steden en Gemeenten et le Centrum voor politiestudies.

Date
Jeudi 29 avril 2010
De 10h00 (accueil dès 9h30) à 13h30 pour les bourgmestres.
De 12h30 à 17h00 pour les chefs de corps, secrétaires communaux et toute personne intéressée par la thématique.

Lieu
Palais des Congrès à Namur – plan au verso.

Droits d'inscription
La participation au colloque est de 50 euros (en ce compris la documentation et les lunchs).
Pour la deuxième personne et les suivantes (pour lesquelles un seul formulaire doit être complété et un seul virement effectué), le montant s'élève à 25 euros/personne.

Inscription
A l'aide du formulaire ci-joint, à remplir et à renvoyer pour le 13 avril 2010.

Payement
A verser sur le compte 679-2006077-20.
En communication:
Colloque 2010 – votre nom (+ nom autres personnes) – votre commune.

Informations et contact
Emilie Berghmans
Direction générale Sécurité et Prévention
Boulevard de Waterloo 76, 1000 Bruxelles
Tel: 02 557 35 91 - Fax: 02 557 33 67
e-mail: emilie.berghmans@ibz.fgov.be

Namur Palais des Congrès - Place d'Armes 1 - 5000 NAMUR

En voiture
Le Palais des Congrès ne dispose pas d'emplacements de stationnement.
Pour stationner au centre de Namur, plusieurs parkings sont à votre disposition.

A pied (10 min à partir de la gare)
De la place de la Station, prendre la rue Rogier jusqu'à la rue Lucien Namêche. Poursuivre de la rue Lucien Namêche jusqu'à la rue de l'Etoile. Le Palais des congrès de Namur se trouve 100 m plus loin sur la droite.

Veiligheid en Preventie
Sécurité et Prévention

Union des Villes et Communes de Wallonie asbl

vvsg

cps